

DELIBERATION

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement d'Aix-en-Provence

Séance du 11 décembre 2017

COMMUNE
SAINT MARC JAUMEGARDE

L'an deux mil dix-sept, le onze décembre à quatorze heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de la Commune de St Marc Jaumegarde, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, Régis MARTIN, conformément aux articles L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont donné pouvoir :

Jérôme GALINIER-WARRAIN à Régis MARTIN
Christel BASTIN à Jean-Pierre LECHTEN
Emmanuelle HARTMANN à Véronique REISER
Colette MOLLARET à Patrick MARKARIAN

Absent excusé : Guillaume SUEUR

A été élue secrétaire : Véronique REISER

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU
RHONE DANS LE CADRE DU SOUTIEN AUX
CRECHES COMMUNALES**

Rapporteur : Véronique REISER

Madame le rapporteur expose que le Conseil Départemental des Bouches du Rhône soutient les modes de gardes collectifs pour les enfants de zéro à trois ans.

La subvention est accordée en fonction du nombre de places agréées. Pour l'année 2018, le montant accordé par berceau s'élève à 220 €

Le Multi-Accueil l'Attrape-Soleils dispose d'un agrément pour 18 enfants. Nous pouvons donc solliciter du département une subvention de fonctionnement à hauteur de 3 960 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

14 voix pour
voix contre
abstention (s)

SOLLICITE l'aide du conseil départemental à hauteur de 3 960 € pour le fonctionnement du Multi Accueil l'Attrape-Soleils au titre de l'année 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute disposition pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Régis MARTIN